

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quatre, le vendredi 06 août, à vingt-heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle des Fêtes de FRESSE, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

<b>Membres</b>
<b>En exercice : 35</b>
<b>Présents : 33</b>
<b>Votants : 33</b>

**Etaient Présents** : Messieurs CUYNET Daniel, Président, DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, NOEL Rémy, VUILLAUME Michel, CARDOT Maurice, CLAUDEL Hubert, Mrs GUERRE Christian, BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, M. CHATELOT Henri, Mmes MAIROT Marie-Ange, POULMAR Gilberte, Mrs TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GASCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs SAINTIGNY Henri, BRESSON Michel, MOUGENOT Bernard, PERNOT Jean, LALLOZ Jacques,

**Date de Convocation**  
27 juillet 2004

**Date d'affichage :**  
13 août 2004

**Absents représentés** :

M. PINOT Régis qui donne procuration à M. DROVIN René .  
Mme FRESLIER Marie-Claire qui donne procuration à M. TOILLON Yves ;  
M. GRANDMOUGIN J. Pierre qui donne procuration à M. LASSUS Marcel ;  
Mme VALDENNAIRE Sylviane qui donne procuration à M. TOURDOT Roger.

**Absents** : Mrs LOMBARD Christian, GROSJEAN Stéphane.

Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur CARDOT Maurice, Maire de la commune de FRESSE, présente sa commune et souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire et aux personnes présentes.

Monsieur le Président ouvre la séance et présente Mademoiselle MOUGEY Adeline, recrutée comme Agent de Développement au 01 août 2004.

Monsieur le Président donne lecture des comptes-rendus des réunions de bureau du Conseil Communautaire des 24 juin et 16 juillet 2004.

### **Règlement intérieur**

Par rapport au projet initial et suite aux remarques émises par les membres du bureau, il est proposé de prendre un arrêté de délégation de fonction pour chaque Vice-président :

**1<sup>er</sup> Vice-président – M. DAGUE :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Logement et cadre de vie.

**2<sup>ème</sup> Vice-président – M. LINDER :**

- Aménagement de l'espace ;
- Nouvelles technologies ;
- Energies renouvelables ;
- Promotion.

**D'ajouter :**

- **Chapitre 1 – Article 6 - Le bureau** : Nouvelle formulation : Il a pour objet principal de proposer, préparer et instruire les questions qui seront ensuite portées pour délibération au conseil communautaire.
- **Chapitre II – Article 10 – Quorum** : Le conseil communautaire délibère sous réserve que la majorité **absolue** de ses membres en exercice, présents ou représentés, assiste à la séance.

En ce qui concerne, les fonctions de chacun des personnels, il sera fait référence aux profils de poste établi par la commission du personnel.

Avec ces modifications, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le règlement intérieur.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 – ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération du 04 juin 2004 instaurant la redevance et la perception pour la collecte des ordures ménagères au titre de l'année 2004.

Il explique que les sommes nécessaires n'ont pas été inscrites au Budget Primitif 2004 et qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

<b>Recettes de fonctionnement article 7474 :</b>	<b>282 356 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement article 6554 :</b>	<b>282 356 €</b>

Délibération votée à l'unanimité.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT D'ASSURANCE**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire qu'il a contacté 2 organismes d'assurance afin de pouvoir souscrire un contrat d'assurance couvrant le matériel, les locaux, l'informatique ainsi que la protection juridique et la responsabilité générale.

Le GROUPAMA VESOUL a été retenu et le conseil communautaire à l'unanimité autorise M. le Président à signer le dit contrat ainsi que les avenant éventuels.

### **ADHESION A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition d'adhésion faite par le Centre de Gestion au service de médecine professionnelle et préventive mise en place par ce dernier et assuré par la Mutualité Sociale Agricole.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer la convention en résultant.

## **ADHESION AU REGIME ASSURANCE CHOMAGE**

Monsieur le Président indique que suite à l'embauche d'un Agent au statut de contractuel il y a lieu d'adhérer au régime chômage pour le personnel non titulaire (5.40 % à la charge de l'employeur et 1 % à la charge du salarié).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise M. le Président à signer la demande et le contrat d'adhésion auprès de l'ASSEDIC Franche-Comté Bourgogne sise à BELFORT.

## **FRAIS DE MISSION**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que les employés de la C.C.H.V.O seront amenés à se déplacer dans le cadre de leur fonction respective et propose que la Communauté de Communes rembourse les frais de mission du personnel, sur production de justificatifs et suivant les tarifs en vigueur (0.21 jusqu'à 2000 kms – 5 ch et repas 15.25 €)

Le conseil Communautaire à l'unanimité émet un avis favorable.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. DAGUE Alain, Vice-président rend compte des réunions de la commission ordures ménagères.

Ce dernier fait part de l'avancement des travaux, explique au Conseil Communautaire la démarche retenue (collecte de renseignements auprès des communes et mise en place d'une grille de répartition sous forme de parts). La prochaine réunion de travail devrait déboucher sur des propositions concrètes.

Monsieur le Président informe que Mademoiselle MOUGEY Adeline – Agent de Développement – en poste depuis le 2 Août a effectué le tour des différentes communes du canton. Il propose une rencontre avec les maires courant août et demande aux élus présents de bien vouloir commencer à prendre des rendez-vous à la fin de la séance.

Monsieur le Président communique que le Conseil Général dans un courrier en date du 03 Août a notifié que la C.C.H.V.O bénéficiera d'une dotation concernant la répartition du fonds départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases des groupements de communes à fiscalité propre au titre de l'année 2003 d'un montant de 12 255.25 €

Monsieur le président informe également le conseil communautaire sur la rencontre du 26 juillet 2004 avec le Parc des Ballons sur le projet :

## **POLE NATURE CULTURE HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT**

C'est le regroupement de divers services :

- Parc des Ballons ;
- Musée ;
- Maison de la Nature.
- O.N.F. (réserve naturelle)

Il aura pour vocation d'accueillir le public afin de présenter les richesses du patrimoine des Vosges Saônoises, les grands enjeux du secteur et d'inciter le public à visiter d'autres

sites de la région. La thématique retenue porterait essentiellement sur la nature en lien avec la réserve naturelle.

En complément était prévu une étude d'aménagement de Château-Lambert et ses environs en intervenant notamment sur l'accès, le stationnement, la mise en valeur du village, l'enfouissement des réseaux.

Le bureau du Conseil Communautaire à l'unanimité a jugé prématuré l'intervention de la C.C.H.V.O. dans cette démarche, et ce dans l'attente de l'élaboration de la Charte de Développement.

Proposition par le Parc d'une réunion d'information auprès des élus de la C.C.H.V.O. Lors d'un prochain conseil communautaire, auquel seront invités le Conseil général, la Maison de l'Environnement et le Parc.

Monsieur le Maire de SERVANCE aimerait connaître l'avis de Monsieur le Maire de LE HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT et ne veut pas que devant ce projet on mette les élus en porte à faux.

Monsieur le Président précise à nouveau qu'il s'agira uniquement d'une réunion d'information, mais pas de décision, on ne peut se priver d'information.

Monsieur CHATELOT demande : qui a apporter le projet et qui le finance ?

Réponse de Madame DAVIOT – Conseillère générale -

Le site a été retenu parce qu'il existe déjà le musée et la maison de l'environnement.

Madame DAVIOT explique que la construction du bâtiment (450 M2) sera entièrement financée par le Conseil Général pour la somme de 1 M 100 000 €

Une convention d'utilisation sera signée avec les différents partenaires indiqués ci-dessus, le local servira également de vitrine (local d'expositon)

Intervention de M. le Maire de LE HAUT DU THEM qui explique que pour le moment il refuse de signer la convention pour l'étude du projet (environnement, aménagement, accès, mise en valeur du village, enfouissement des réseaux....) subventionné à 75 % par le Conseil Général et 25 % à la charge de la commune.

Il y a pour HAUT DU THEM CHATEAU LAMBERT d'autres travaux plus urgents.

Monsieur le Président fait part également au Conseil Communautaire de sa rencontre avec l'O.N.F. le 27 juillet dernier dans les locaux de la C.C.H.V.O. :

### **Projet "RETROUVANCE"**

- Le concept "Retrouvance" est un produit de randonnée axé sur la découverte du patrimoine naturel et humain dans les Hautes-Alpes basé sur la rénovation des bâtis domaniaux.
- Un produit touristique nouveau conçu sur un concept de randonnée itinérante accompagnée à la semaine dont l'hébergement se fait tout ou partie dans les anciennes maisons forestières réhabilitées en gîtes pour l'accueil de groupes.
- Le produit est fondé sur 3 grands principes relevant de l'écotourisme
  - Sauvegarde du patrimoine bâti ;
  - Participation au développement local ;

- Haute qualité environnementale des prestations.

Sur le massif des Vosges, 9 Maisons Forestières seraient concernées par le projet, dont celle du Rahin à PLANCHER LES MINES et celles de la Verrerie à MIELLIN.

Proposition est faite par l'O.N.F. de venir présenter plus complètement le projet (pour information) à une prochaine réunion de bureau en septembre.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions diverses.

Monsieur BRESSON indique qu'au vu de la discussion de cette soirée, l'arrivée de l'Agent de développement est la bienvenue pour que les élus puissent parler des projets de leur commune respective dans un souci communautaire.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu à LE HAUT DU THEM.

**Le Président,**

**D.CUYNET**